

Délibération du CONSEIL

MOBILITE ET TRANSPORTS - MOBILITE - SG GFAJ MOBILITE ET TRANSPORTS

Plan Lille Métropole Accessible à tous (LMAcT) - Etat des lieux et perspectives de la prise en compte du handicap dans le cadre des compétences communautaires

La délégation au handicap de Lille Métropole a pour mission, dans le cadre du programme de mandat « Vivre ensemble notre Eurométropole », d'engager notre établissement dans les grands enjeux de société que sont l'égalité des chances et l'accessibilité pour tous, tels que la loi dite « handicap » du 11 février 2005 les définit.

Notre établissement est effectivement concerné par les obligations qui visent à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et à leur intégration dans notre société. Ces obligations concernent, au regard des compétences de Lille Métropole : les moyens de transport collectif, l'espace public et la voirie, les établissements recevant du public (ERP) et installations ouvertes au public (IOP) gérés par LMCU, l'emploi au sein de notre établissement, l'information du public et la communication.

En application de la loi de 2005 également, notre établissement a installé en 2009 une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH). La CIAPH constitue le cadre privilégié de l'information et de la concertation entre notre établissement, les associations du monde du handicap et les communes. Elle permet de conforter les actions engagées par Lille Métropole et ses partenaires en faveur de l'accessibilité pour tous en les soumettant à l'expertise des associations, et d'en faire la promotion auprès des publics concernés. Elle identifie également, par les échanges et les retours d'expériences des usagers, les pistes de progrès à explorer pour articuler nos politiques dans ce domaine et faire de Lille Métropole, une métropole accessible à tous.

Par cette délibération, il est proposé de tirer un bilan de 4 années de fonctionnement de la CIAPH, du grand débat sur l'accessibilité tenu le 19 octobre 2012 ; de faire un état des lieux de l'application de la loi ; et de tracer des perspectives d'avenir à travers un plan Lille Métropole Accessible à Tous, pour continuer à changer le regard sur le handicap et viser un égal accès pour tous à tous les services de la ville selon un principe d'universalité.

Ce document, fruit d'un travail partagé, entend se placer au delà des seules obligations légales. Il se donne deux objectifs :

- énoncer les perspectives d'actions et leurs priorités dans une optique de conception universelle ;
- démontrer la bonne volonté et l'ambition de Lille Métropole au travers de propositions qui dépassent les obligations réglementaires et qui iront dans le sens des usages.

Pour l'élaborer, la conseillère déléguée a conduit une série d'entretiens politiques avec les vice-présidents communautaires concernés par la thématique, le vice-président du Conseil général en charge du handicap, les services du Conseil

régional et le président de la commission commerce de la Chambre de commerce et d'industrie du grand Lille. Parallèlement, 85 mairies de Lille Métropole ainsi que des associations du monde du handicap ont été interrogées par le biais de questionnaires. Dans un même temps, des entretiens techniques ont été conduits afin de connaître les missions et les actions mises en place par les services de Lille Métropole.

Les informations recueillies et les échanges intervenus ont permis d'identifier les pistes et les perspectives d'avenir de la politique communautaire de l'accessibilité. Les orientations principales du plan se déclinent ainsi autour de trois axes forts :

- 1- Changer le regard, agir en faveur de l'inclusion ;
- 2- Faciliter la mobilité et la continuité du cheminement ;
- 3- Valoriser la conception universelle des projets du territoire.

Ce plan permettra de conférer à Lille Métropole une urbanité bénéficiant à l'ensemble des habitants.

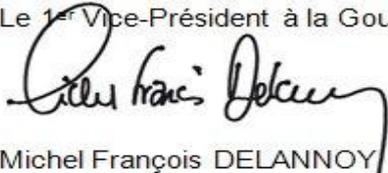
En conséquence, les commissions Vivre ensemble et grands évènements, Transports, Espace public urbain et naturel - stationnement, Logement, Contrats de territoires, administration et ressources, Economie, Ecologie urbaine consultées, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le plan Lille Métropole Accessible à Tous.

Adopté à l'unanimité

Acte certifié exécutoire au 20/12/2013

Pour la Présidente
Le 1^{er} Vice-Président à la Gouvernance


Michel François DELANNOY

